

Coronavirus (COVID-19)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : 1^{er} juin 2021

Nature : **Recommandations** Propositions Présentation Avis

Sujet : Changements de paliers en lien avec l'annonce gouvernementale du 8 juin 2021

Considérant :

- Le plan de déconfinement annoncé par le Gouvernement, le 18 mai dernier;
- L'amélioration de la situation épidémiologique qui prévaut au Québec depuis les dernières semaines;

Nous recommandons les changements de paliers suivants dès le 14 juin prochain. Ainsi :

Passeront du palier d'alerte (orange) au palier de préalerte (jaune) :

- Les régions de la Capitale-Nationale (03), de Montréal (06), de l'Outaouais (07), de la Chaudière-Appalaches (12), de Laval (13), de Lanaudière (14), des Laurentides (15) et de la Montérégie (16)
 - Notez que la région de Chaudière-Appalaches (12) pourrait rester au palier d'alerte (orange) dans l'éventualité où la situation épidémiologique ne s'améliorerait pas de façon constante d'ici le 14 juin 2021 ;
- La municipalité régionale de comté (MRC) du Granit de la région de l'Estrie (05) qui est déjà au palier de préalerte (jaune) depuis le 7 juin;
- Les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques de la région du Bas-Saint-Laurent (01) qui est déjà au palier de préalerte (jaune) depuis le 7 juin.

Avec ces dernières modifications :

- Les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) et de la Mauricie-Centre-du-Québec (04) **demeurent au jaune**;
- Les régions de l'Abitibi (08), de la Côte-Nord (09), du Nord-du-Québec (10), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11), du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18) demeurent au palier d'alerte vigilance (vert).

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda.

Signature :



N/Réf. : 21-SP-00306-21